

NATIONS UNIES

UN LIBRARY

JUN 13 1977



ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE



UN/SA COLLECTION
CONSEIL
DE SÉCURITÉ

Distr.
GÉNÉRALE

~~A/32/42~~

S/12270

6 janvier 1977

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Trente-deuxième session
QUESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Trente-deuxième année

Lettre datée du 5 janvier 1977, adressée au Secrétaire général par
le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la fréquence croissante des expulsions forcées d'habitants autochtones chypriotes grecs des zones de la République de Chypre qui se trouvent sous occupation militaire turque et sur la récente intensification des actes de harcèlement et d'oppression commis à l'encontre de ces infortunés par les militaires turcs.

On trouvera dans les annexes ci-jointes des renseignements détaillés sur ces actes abjects commis en violation flagrante de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et décisions du Conseil de sécurité sur Chypre ainsi que des Conventions de Genève du 12 août 1940 et de toutes les normes fondamentales du droit humanitaire international.

Il est affligeant que, faute d'une action plus ferme de la part du Conseil de sécurité, action qui serait justifiée par la détérioration constante de la situation, Ankara et ses fantoches, les prétendus dirigeants chypriotes turcs, s'enhardissent dans leurs manoeuvres éhontées dirigées contre la République de Chypre et ayant pour but le partage et l'annexion.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document de l'Assemblée générale au titre du point intitulé "Question de Chypre" et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de Chypre
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Zenon ROSSIDES

ANNEXE I

Expulsions par la force - tactiques d'oppression,
de harcèlement et d'emploi de la force brutale

Malgré les engagements qu'elle avait pris aux termes des accords conclus lors des négociations de Vienne, la partie turque continue à expulser tous les jours les habitants chypriotes grecs des zones occupées.

Diverses informations qui se recourent démontrent sans aucun doute que les forces turques d'occupation ont arrêté et appliquent maintenant ouvertement un plan visant à expulser tous les Grecs chypriotes de la zone occupée. Ces malheureux sont soumis à des pressions de toutes sortes qui ont pour objet de les forcer à partir, afin de "turquiser" complètement la zone occupée, de modifier sa composition démographique en y faisant venir et en y implantant des Turcs de Turquie, et de renforcer les faits accomplis.

Pratiquant systématiquement l'oppression et le harcèlement terroristes, les forces d'occupation turques font fi sans scrupules de tous les droits de l'homme fondamentaux et bafouent sans vergogne les accords internationaux ainsi que les décisions du Conseil de sécurité et les résolutions de l'Assemblée générale maintes fois réitérées.

L'expulsion des Chypriotes grecs enclavés se poursuit au rythme de 40 à 45 personnes par jour et, selon des informations récentes, il existe des plans prévoyant l'expulsion de tous les habitants chypriotes grecs du village de Yialousa qui devrait être suivie par l'expulsion des Chypriotes grecs de l'enclave habitant dans les villages d'Ayia Trias, Leonarisso, Ayios Andronicos et Rizokarpasso.

Les événements décrits ci-après montrent clairement quelles sont les intentions d'Ankara à l'égard des Chypriotes grecs de l'enclave.

a) Les 28 et 29 octobre 1976, des sergents de la "police turque" ont fait le tour des villages de Vassili, Lythrangomi, Komi Kebir, Komatou-Yialou et Leonarisso et, après avoir convoqué les habitants chypriotes grecs dans les cafés, leur ont déclaré que s'ils n'introduisaient pas de demande pour aller dans le sud, ils seraient déplacés dans les villages entièrement turcs de Galatia et Galinoporni, mais on les a avertis que même dans ces villages leur sécurité ne pourrait pas être garantie;

b) Le 13 novembre 1976, dans l'après-midi, le "responsable" du poste de police de Yialousa, le sergent Dervish, a convoqué au poste le dirigeant de la communauté grecque et ceux qui étaient responsables de la distribution des vivres, et il leur a dit qu'ils devaient introduire une demande de départ avant le 31 décembre 1976 car personne ne pouvait garantir leur sécurité après cette date;

/...

c) Le 15 novembre 1976, le sergent Dervish s'est rendu au village d'Ayios Andronikos et a déclaré aux Chypriotes grecs qui y habitaient encore qu'il était chargé par ses supérieurs de leur apprendre qu'ils devaient introduire des demandes pour aller dans le sud, en indiquant que ceux qui refuseraient seraient déplacés dans le village entièrement turc de Galatia;

d) Le 16 novembre 1976, au matin, le "responsable" du poste de police de Rizokarpasso, le sergent Frol, a convoqué au poste une quinzaine de dirigeants de la communauté chypriote grecque et leur a déclaré qu'ils devaient, dans les deux semaines, introduire une demande pour aller dans le sud, faute de quoi ils seraient expulsés par la force;

e) Le 19 novembre 1976, le sergent Dervish, officier responsable du poste de police de Yialousa, s'est rendu au village d'Ayia Trias et a demandé à ses habitants de présenter leurs demandes avant la fin de décembre 1976, de faire leurs bagages et d'être prêts à se rendre dans le sud, en les menaçant de "les envoyer dans le village de Galatia et même plus loin" s'ils ne le faisaient pas. Il a en outre convoqué le chef de la communauté et lui a montré comment rédiger et présenter les demandes;

f) Des mesures analogues ont été prises dans le district de Kyrenia. Les 28 et 29 octobre 1976, Costas Chrysostomou, dont la famille réside encore dans le village de Karakoumi, a été convoqué au poste de police de Kyrenia et, après avoir subi des pressions et des intimidations de la part de l'inspecteur de police turc Hussein ("si vous ne signez pas, nous vous arrêterons en vous accusant d'être un agent", "vous serez renversé par une voiture en vous rendant à Kyrenia", etc.), a été forcé de signer une demande de transfert dans les régions contrôlées par le gouvernement;

g) De plus, le 26 novembre 1976, les cinq Chypriotes grecs qui se trouvaient encore dans le village d'Ayia Irini, dans le district de Kyrenia, ont été transférés par la "police turque" et ont été réinstallés à Rizokarpasso contre leur gré parce que, leur a-t-on dit, il leur était impossible de rester plus longtemps à Ayia Irini pour des raisons militaires.

Aux pressions, au chantage et à toutes les autres méthodes inhumaines utilisées pour obliger les Chypriotes grecs résidant dans l'enclave à présenter "volontairement" des demandes de transfert dans le sud, s'ajoute maintenant la menace ouverte de la "police turque" qui leur donne le choix suivant : "vous signez ou vous serez transférés dans les villages purement turcs de Galatia ou de Galinoporni". Le fait que ces menaces aient été exercées par des "policiers turcs" sur des Chypriotes grecs vivant dans tous les villages de l'enclave, depuis le Karpass jusqu'à Kyrenia et Ayia Irini, montre qu'il s'agit d'une manoeuvre bien organisée, encouragée par les autorités et qui a pour objet d'accélérer le déracinement de tous les Chypriotes grecs qui se trouvent encore dans le nord.

Parallèlement à ces mesures, on multiplie les cambriolages, les pillages et les menaces dans le but de terroriser les Chypriotes grecs vivant dans l'enclave et de les forcer à présenter des demandes pour qu'on les transfère le plus rapidement possible dans le sud.

ANNEXE II

Expulsions par la force de Chypriotes grecs autochtones de leurs foyers,
du 1er novembre 1976 au 4 janvier 1977 inclus

<u>Date</u>	<u>Nombre de Chypriotes grecs expulsés</u>
1/11/76	14
3/11/76	29
5/11/76	33
6/11/76	31
8/11/76	33
9/11/76	30
10/11/76	30
11/11/76	34
12/11/76	40
13/11/76	29
15/11/76	9
16/11/76	19
17/11/76	24
19/11/76	22
20/11/76	22
22/11/76	37
23/11/76	36
24/11/76	43
25/11/76	41
26/11/76	44
27/11/76	33
29/11/76	48
30/11/76	41
<hr/>	
1/12/76	47
2/12/76	41
3/12/76	38
4/12/76	45
6/12/76	47
7/12/76	51

722

<u>Date</u>	<u>Nombre de Chypriotes grecs expulsés</u>	
8/12/76	38	
9/12/76	43	
10/12/76	24	
11/12/76	23	
12/12/76	3	
13/12/76	31	
14/12/76	25	
15/12/76	28	
16/12/76	24	
17/12/76	25	
18/12/76	27	
22/12/76	37	
23/12/76	41	
27/12/76	57	
28/12/76	75	
29/12/76	59	
30/12/76	42	
31/12/76	47	
3/1/77	44	
4/1/77	38	1 000
Total		<u>1 722</u>

Les derniers occupants, trois moines du monastère historique de St. Barnabé, d'un âge avancé, ont été expulsés par la force le 20 décembre 1976.
